

**Ministry of Tourism,  
Culture and Sport**

Minister

6<sup>th</sup> Floor  
438 University Avenue  
Toronto, ON M7A 2A5  
Tel: 416 326-9326

**Ministère du Tourisme, de la  
Culture et du Sport**

Ministre

6<sup>e</sup> étage  
438, avenue University  
Toronto (Ontario) M7A 2A5  
Tél : 416 326-9326



29 septembre 2023

L'honorable Bob Runciman  
Président  
Commission des parcs du Saint-Laurent  
13740, chemin de Comté 2  
Morrisburg (Ontario) K0C 1X0

Monsieur Runciman,

J'ai le plaisir de partager les priorités de notre gouvernement pour 2024-2025 en ce qui concerne la Commission des parcs du Saint-Laurent.

En tant que président, vous jouez un rôle essentiel dans la réalisation du mandat de la Commission des parcs du Saint-Laurent. Il est important que les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de votre organisme continuent à s'aligner sur les priorités et l'orientation de notre gouvernement. En tant que partie intégrante du gouvernement de l'Ontario, les organismes sont censés agir dans l'intérêt de la population de l'Ontario et veiller à ce que les contribuables en aient pour leur argent. Les organismes sont également tenus d'adhérer aux politiques et directives gouvernementales.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre expose mes attentes à l'égard de la Commission des parcs du Saint-Laurent pour 2024-2025. Ces priorités sont les suivantes :

**1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

- Opérer dans le cadre des dotations financières de l'organisme.
- Identifier et poursuivre les possibilités de génération de revenus, de gains d'efficacité et d'économies par le biais de pratiques innovantes, et/ou d'amélioration de la durabilité des programmes.
- Respecter les directives applicables en matière de pratiques comptables et de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti de l'accord d'achat en gros d'Approvisionnement Ontario et en collaborant avec Approvisionnement Ontario dans le cadre d'initiatives stratégiques d'approvisionnement.
- Respecter les mesures provisoires en matière d'immobilier pour les bureaux de l'organisme.
- Exploiter et atteindre les résultats de référence pour les stratégies et les directives en matière de rémunération.

## **2. Transparence et reddition de comptes**

- Respecter les directives et les politiques gouvernementales applicables et veiller à la transparence et au respect de l'obligation de reddition de comptes dans les rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant.
- Identifier les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil dans la gouvernance et la responsabilité de l'organisme, et fournir au ministre des matrices de compétences annuelles afin de s'assurer que les conseils d'administration disposent de personnes qualifiées.
- Examiner et mettre à jour chaque année les indicateurs de rendement clés de l'organisme afin de garantir l'efficacité, l'efficacite et la durabilite.

## **3. Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques de l'organisme, y compris en matière de cybersécurité, et de tout risque futur lié à une situation d'urgence.

## **4. Gestion des effectifs/du travail**

- Optimiser votre capacité organisationnelle pour soutenir la meilleure prestation possible de services publics, y compris le redéploiement des ressources vers les domaines prioritaires, si nécessaire.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi dans les collectivités (IEC) en identifiant les possibilités de relocalisation d'organismes nouveaux ou existants dans des communautés à faible coût à travers l'Ontario (conformément à la directive relative aux biens immobiliers du CGG, art. 5.4), le cas échéant.
- Aligner les stratégies en matière de ressources humaines et d'aménagements sur les directives et la politique de la FPO.
- Respecter les mandats de travail et de négociation du CT/CGG.
- Gérer avec prudence et efficacité le financement des opérations et la taille des effectifs.

## **5. Diversité et l'inclusion**

- Élaborer et encourager les initiatives de diversité et d'inclusion en promouvant un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus d'engagement en faveur de l'inclusion afin de s'assurer que toutes les voix sont entendues pour éclairer les politiques et la prise de décision.

## **6. Collecte, partage et utilisation des données**

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décision, le partage de renseignements et l'établissement de rapports, afin d'établir des rapports fondés sur les résultats et d'améliorer la prestation de services.
- Accroître le partage de données avec Approvisionnement Ontario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des achats, les accords contractuels et les

relations avec les fournisseurs, afin de soutenir la prise de décision fondée sur des données.

#### **7. Livraison numérique et service à la clientèle**

- Explorer et mettre en œuvre la numérisation pour la prestation de services en ligne afin de garantir le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser des approches ou des outils variés pour assurer la prestation des services dans toutes les situations.

Il s'agit des engagements à l'échelle du gouvernement pour les organismes provinciaux gérés par le conseil d'administration. Pour plus de détails sur chaque priorité, veuillez consulter le guide ci-joint.

Je partage également les priorités propres à la Commission des parcs du Saint-Laurent :

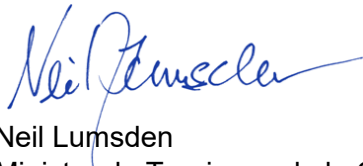
1. Identifier les possibilités de générer des revenus pour soutenir la qualité et la durabilité des opérations, et s'efforcer d'identifier et de capitaliser sur les nouvelles possibilités de générer des revenus et d'améliorer l'expérience des visiteurs.
2. Collaborer avec le ministère pour continuer à répondre aux besoins en capitaux de la Commission des parcs du Saint-Laurent. Préserver et promouvoir auprès des visiteurs, de manière sécuritaire, la richesse et le caractère unique des atouts touristiques et patrimoniaux de la Commission des parcs du Saint-Laurent, afin de stimuler le tourisme, de générer des emplois locaux et de favoriser la croissance économique des communautés de l'Est de l'Ontario.
3. Poursuivre la collaboration avec le ministère des Transports afin d'étudier la possibilité d'offrir des services qui ne relèvent pas du mandat principal de la Commission des parcs du Saint-Laurent, comme la gestion des routes.

Je serais heureux de discuter de ces priorités lors de notre prochaine réunion et j'attends avec impatience de savoir comment elles se traduiront dans le prochain plan d'activités de l'organisme et dans les activités courantes.

Merci à vous et à vos collègues du conseil d'administration pour votre engagement constant envers la Commission des parcs du Saint-Laurent. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour moi et pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Sarah McQuarrie, sous-ministre adjointe, Division des relations avec les organismes et de la responsabilisation à l'adresse [sarah.mcquarrie@ontario.ca](mailto:sarah.mcquarrie@ontario.ca).

Sincères salutations,



Neil Lumsden  
Ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

- c. Hollee Kew, directrice générale et chef de la direction, Commission des parcs du Saint-Laurent  
Sarah Harrison, sous-ministre, ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport  
Sarah McQuarrie, sous-ministre adjointe, Division des relations avec les organismes et de la responsabilisation, ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport